

## **Rapport annuel 2008**

<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b>2</b>
<b><u>ACTIVITÉS RÉALISÉES</u></b>	<b>3</b>
<b>RENCONTRES PRÉALABLES</b>	<b>3</b>
<b>SÉANCES DE COMITÉ</b>	<b>3</b>
<b>SÉANCES DES COMMISSIONS PERMANENTES</b>	<b>4</b>
COMMISSION PERMANENTE SANTÉ	4
COMMISSION PERMANENTE SOCIAL	5
RENCONTRES PONCTUELLES	5
<b>ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT</b>	<b>6</b>
<b><u>DÉMARCHES EN COURS ET À VENIR</u></b>	<b>7</b>
<b>DES STATISTIQUES NÉCESSAIRES</b>	<b>7</b>
<b>L'AVENIR DES MOYENS D'INFORMATION</b>	<b>7</b>
<b>LE DOMAINE DE LA SANTÉ</b>	<b>8</b>
INTERNE AU CANTON	8
EN RÉSEAU EXTERNE	8
<b>LE DOMAINE DU SOCIAL</b>	<b>8</b>
<b>UNE NOUVELLE FORMATION : L'AFP</b>	<b>9</b>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>9</b>
<b><u>CONCLUSION</u></b>	<b>10</b>

# **ORTRA Santé-Social - Fribourg**

## **Introduction<sup>1</sup>**

**Depuis 2004, le monde de la formation est en ébullition en Suisse ! C'est une des conséquences de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la formation professionnelle sur le plan fédéral. Toutes les branches d'activité, tous métiers confondus, ont dû s'adapter. Les domaines de la Santé et du Social n'ont pas échappé à cette réalité...**

Anticipant cette mise en vigueur dans le domaine de la Santé, le Canton de Fribourg a su saisir l'arrivée de ces changements pour développer l'idée d'une culture commune à tout le Canton. Ainsi, en 2003 déjà, des séances ont préparé la mise en place (dès début 2004) d'un groupe de travail interdirectionnel DICS/DSAS/DEE. Sur l'initiative des partenaires du secteur Social (et notamment de la FCGF<sup>2</sup>), un rapprochement des deux domaines a pu être réalisé en 2006. Ainsi, ce GT a travaillé durant 2 ans avant de se transformer en « Plate-forme Santé-Social du Canton de Fribourg ». Au delà des représentations des différents Départements, cette plate-forme a réuni les principaux acteurs de la formation ainsi que les organisations d'employeurs et d'employés.

Les tâches de ces organisations ont été de planifier la mise en place de ces formations et d'anticiper l'arrivée de ces nouveaux métiers dans le monde du travail. Des référentiels professionnels ont été préparés, en cohérence avec l'arrivée des ordonnances de formation validées par l'OFFT. Dans la foulée, l'école Santé-Social de Grangeneuve (ESSG) à Posieux a été créée, les écoles en soins infirmiers et en éducation spécialisée ont rejoint l'organisation HES pour la Suisse romande, les premières formations ont été mises en place, des changements d'appartenance de départements sont intervenus, les premières personnes formées aux niveaux secondaire II et tertiaire (HES) sont arrivées dans les équipes... Ces dernières années ont été riches en rebondissements et en événements !

Face à ces nombreux changements et à la nécessité de pérenniser l'organisation, en vue également de répondre aux exigences légales, et pour donner à la « Plate-forme » une officialité reconnue, il avait été prévu en 2006 déjà de transformer un jour cette structure quelque peu informelle en une association, véritable partenaire des différentes organisations concernées par la branche d'activités Santé-Social dans le Canton de Fribourg.

Uniquement en ce qui concerne la formation initiale, cela représente un nombre important de personnes : 315 apprenti-es suivent actuellement une formation à l'ESSG<sup>3</sup>, 449 étudiants à la Haute Ecole de Santé (HEdS FR<sup>4</sup>) et 387 à la Haute Ecole en Travail Social (HEF-TS<sup>5</sup>).

Le travail de l'OrTra sera (entre autre) de continuer de promouvoir ces professions, de veiller à l'organisation des formations et des stages, d'organiser les cours inter-entreprises, d'être en relation avec les commissions d'apprentissage et les groupes d'experts, en lien avec les exigences fédérales et les ordonnances de formation. Les statuts listent de manière complète les différentes tâches qui attendent les membres de l'OrTra ! Dès 2009 et selon toute vraisemblance, un site internet permettra à toute personne intéressée de trouver – en ligne – tous les renseignements utiles.

---

<sup>1</sup> Il s'agit ici d'une reprise (complétée) du communiqué de presse édité à l'occasion de l'AG constitutive du 30.9.2008

<sup>2</sup> FCGF : Fédération des crèches et garderies fribourgeoises

<sup>3</sup> [www.essg.ch](http://www.essg.ch)

<sup>4</sup> [www.heds-fr.ch](http://www.heds-fr.ch)

<sup>5</sup> [www.hef-ts.ch](http://www.hef-ts.ch)

# **ORTRA Santé-Social - Fribourg**

Une chose est certaine : l'OrTra Santé-Social – Fribourg ne manquera pas de travail ces prochaines années. Ses futurs membres en sont conscients ; c'est du reste ce qui cultive leur motivation !

Après cinq années de présidence, M. Hubert Schaller, directeur général de l'Hôpital fribourgeois a souhaité passer la main. L'Assemblée du 30 septembre a donc confirmé le choix de M. Jean-Marc Fonjallaz, directeur du Centre de Formation Professionnelle Spécialisé de Courtepin, au titre de président de l'OrTra. Préalablement, il avait été en charge de finaliser le projet de statuts.

Le présent Rapport annuel rend compte de la période allant de mai 2008 (date de la nomination de Jean-Marc Fonjallaz à la présidence par la Plate-forme) à décembre 2008.

## **Activités réalisées**

### ***Rencontres préalables***

21 rencontres ont permis au nouveau président de faire connaissance des organisations présentes dans le cadre de la plate-forme. Les enjeux ont pu alors ressortir de manière plus précise ; un certain nombre d'options ont pu être proposées dans la phase de construction de l'Association : positionnement des écoles et de l'Etat dans l'organisation, composition du comité et des commissions, but et missions des uns et des autres. Un travail important a également été réalisé sur le thème des valeurs de référence de l'organisation.

Ces éléments ont été repris dans les statuts et dans les annexes de ceux-ci. Ils ont fait l'objet de discussions en plénière, qui ont ainsi permis d'arriver à l'AG constitutive du 30 septembre avec un projet permettant de réunir l'unanimité des voix.

### ***Séances de comité***

Le comité détient un rôle stratégique et donc de politique d'ensemble. Le travail concret de développement (comme par exemple la mise en place de journées d'informations ; voir plus loin) sont du ressort des commissions permanentes. Les agendas des unes et des autres devront pouvoir être en phase avec celles du comité de manière à ce que ce dernier puisse valider les propositions des commissions.

Le comité s'est réuni une seule fois durant l'automne. Il s'agissait alors de la première rencontre de cette instance. L'ordre du jour comportait 12 points et 21 sous-chapitres ! Cela montre l'importance de la mise en place de l'OrTra ; le nombre de sujets à traiter est conséquent et nécessite une attention particulière si l'on veut maintenir une cohérence d'ensemble. Un échéancier de travail a été établi, qui réunit l'ensemble des objectifs des différents domaines de compétence.

Le comité a également la tâche de superviser les activités du président et d'en déterminer le niveau d'implication, étant donné que J.-M. Fonjallaz a également le rôle de secrétaire général, du moins dans la phase de démarrage de l'Association. Un cahier des charges a été mis en place.

# **ORTRA Santé-Social - Fribourg**

J.-M. Fonjallaz a proposé au comité de nommer Emmanuel Michielan en tant que vice-président de l'Association ; cette idée a été volontiers avalisée. E. Michielan a énormément travaillé dans le cadre de la Plate-forme, et ceci depuis le début. Son expérience et sa connaissance du dossier seront des appuis importants pour le comité comme pour le président. Il a accepté cette fonction, après accord du comité de l'AFIPA dont il est le représentant.

## **Séances des commissions permanentes**

### **Commission permanente Santé**

La commission Santé se trouve principalement mobilisée par la mise en place de la nouvelle ordonnance ASSC<sup>6</sup>. Celle-ci entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'année 2008 a permis trois rencontres de représentant-es de l'OrTra avec leurs pairs sur le plan romand. Ces rencontres ont été initiées par l'OdA Santé<sup>7</sup>, en collaboration avec l'IFFP<sup>8</sup>.

Une « équipe formatrice » a été composée, comme dans tous les cantons romands. Elle est composée de représentant-es des diverses organisations concernées par l'implémentation de la nouvelle ordonnance. Ces « équipes formatrices » seront en charge d'informer les institutions et les équipes des modifications, exigences et cadre de référence apportées par la nouvelle ordonnance. L'OrTra Fribourg y est formellement représentée par Mme Siffert, vice-présidente de l'AFDASSC<sup>9</sup>.

Un des éléments qui va être important dans cette implémentation sera la sensibilisation des équipes au travail avec des apprentis. Ceci sera d'autant plus important que le Canton a la ferme intention de voir se développer la formation selon le mode Dual (actuellement seule la forme « Ecole-stages » est proposée).

D'autres enjeux sont encore à venir, tels que (par exemple) ceux liés à la formation continue, le développement des ES et des HES, etc. (voir plus loin : rencontre des présidents des OrTra). La mise en place de la Validation des acquis et de l'expérience (VAE) va par ailleurs être un des axes prioritaires de ces deux prochaines années. L'apprentissage de deux ans avec attestation fédérale (AFP) sera également à l'étude ; sa réalisation est prévue à l'horizon 2011.

Du fait de la mise en oeuvre de la nouvelle ordonnance, des Cours interentreprises (CIE) devront être mis en place. Une délégation de compétence va être remise à l'ESSG<sup>10</sup> pour ce développement.

---

<sup>6</sup> ASSC : Assistant-e en soins et santé communautaire

<sup>7</sup> OdA Santé : Organisation des Arbeitswelt ; cette expression est utilisée ici pour parler de l'organisation faîtière nationale des Organisations du monde du travail.

<sup>8</sup> IFFP : institut fédéral pour la formation professionnelle, en l'occurrence à Lausanne

<sup>9</sup> AFDASSC : Association fribourgeoise des ASSC

<sup>10</sup> ESSG : Ecole Santé Social Grangeneuve

# **ORTRA Santé-Social - Fribourg**

## **Commission permanente Social**

La commission permanente Social s'est réunie trois fois depuis août 2008. Elle a notamment réalisé une « Trame de compétences » pour les ASE<sup>11</sup>. Il s'agit là d'une tâche essentielle qui devra être suivie par celles relatives aux fonctions ES et HES. Il est à noter que la commission a développé une trame qui réunit les différents lieux d'insertion des ASE : petite-enfance, handicap et personnes âgées. Une telle rédaction ne va pas de soi et il faut ici saluer le travail de la commission.

Le sujet des Cours interentreprises pour la Romandie (CIE) a été prégnant. Ils sont mis sur pied par l'organisation faîtière romande des OrTra : la FORS<sup>12</sup>. Celle-ci a délégué la compétence d'organisation au Centre patronal. L'organisation a rencontré des difficultés, notamment du fait que les apprenti-es se trouvaient devant des double-contraintes, devant être à la fois aux cours professionnels (ESSG) et aux CIE. Cette problématique a été observée dans tous les cantons romands. A la décharge de l'organisateur, il faut préciser que cette planification est un véritable casse-tête, du fait des quatre voies de formation possibles (généraliste ou spécialisée par domaine), et multipliées par les types de formation (de base ou raccourcie). Suite à ces constats, une séance a été organisée sur le plan romand et un dialogue a pu être établi. Des mesures ont été prises pour le très court terme comme pour le moyen terme ; à l'heure où ce rapport annuel est écrit, nous pouvons observer que l'organisateur a tenu ses engagements, en tous les cas pour ce qui concerne les mesures à prendre dans l'immédiat.

L'organisation des CIE pour la partie alémanique a été confiée à « Dritte Lernort », en lieu et place des cours mis en place par l'OrTra cantonale bernoise.

Dans le domaine « Social », tout comme pour la partie « Santé », ces prochaines années seront marquées par la mise en place de la VAE et de l'attestation de formation professionnelle (AFP). Cette dernière sera commune aux deux domaines.

Le plus gros défi sera surtout de permettre aux ASE de trouver leur place dans les équipes, autant pour la réalisation de leur formation que pour leur prise d'emploi. Cette difficulté est surtout à observer dans les domaines « handicap » et « personnes âgées » : les institutions du premier domaine ne connaissent que très peu le monde de l'apprentissage et les équipes sont de niveau relativement homogènes dans leurs qualifications ; les deuxièmes ont à se positionner sur la question de la place des ASE dans les équipes (soin ou animation ?). Ce sont là des enjeux qui devront être partagés, notamment avec la commission d'apprentissage.

## **Rencontres ponctuelles**

Le président a rencontré divers acteurs de l'OrTra sur des sujets précis. Cette manière de travailler vaut principalement pour les éléments concernant directement la formation des CFC d'ASE et d'ASSC. Il a en outre été décidé d'une participation régulière du président de l'OrTra aux séances de direction de l'ESSG. Des rencontres avec les enseignants et avec les apprenti-es sont programmées pour 2009.

Un rendez-vous avec la commission d'apprentissage ASE n'a pas pu se réaliser pour cause d'agenda de ce groupe. Le président a par contre rencontré la présidente de la commission d'apprentissage ASSC.

---

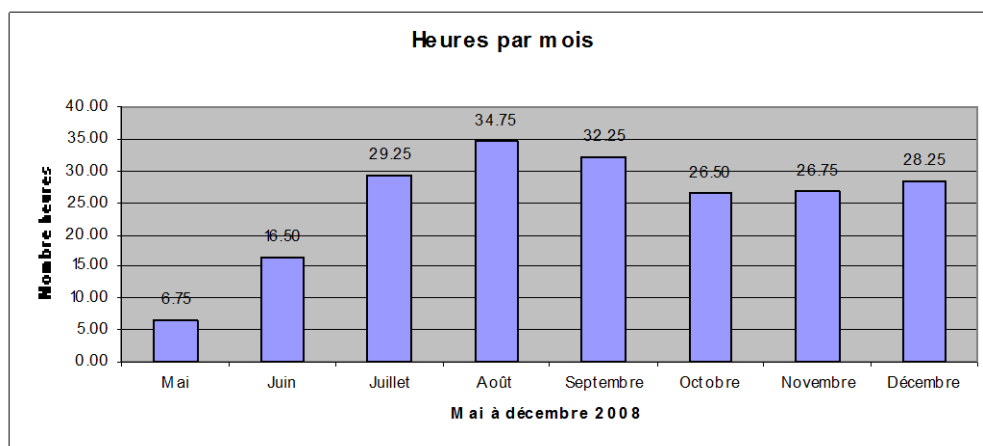
<sup>11</sup> ASE : Assistant-e socio-éducatif

<sup>12</sup> FORS : OrTra romande pour la formation professionnelle dans le domaine social et médico-social

# **ORTRA Santé-Social - Fribourg**

## **Activités du président**

Les membres de l'OrTra ont décidé que Jean-Marc Fonjallaz présiderait autant le comité que les commissions permanentes. Ceci a l'avantage d'assurer une cohérence de développement. Le président est également en contact avec les instances extérieures (voir plus loin). Le nombre d'heures effectuées en 2008 peut être présenté sous forme de schéma :



Le total d'heures accomplies au cours de l'année 2008 (mi-mai à décembre) est de 201, soit un peu plus de 15 % de temps de travail (ce qui équivaut à l'estimation faite dans l'annonce éditée en début d'année).

55 % du temps a été utilisé pour des tâches administratives. 22 % a été consacré à des rencontres dans le cadre cantonal, principalement pour les parties liées aux « rencontres préalables » (voir plus haut).

Les séances extra cantonales ont représenté 11.5 % du temps d'activité. Il s'agit d'une rencontre d'une journée à l'IFFP (implémentation de la nouvelle ordonnance ASSC), d'une demi-journée relative à la rencontre biannuelle des présidents des OrTra cantonales avec le comité de l'Oda Santé, une rencontre avec la FORS et une autre avec la secrétaire générale de SavoirSocial (Oda Social).

Le reste du temps (11.5 %) se répartit entre AG, séance du comité et séances des commissions.

Seuls les temps effectifs de travail (hors trajet) ont été comptabilisés.

# ***ORTRA Santé-Social - Fribourg***

## **Démarches en cours et à venir**

### ***Des statistiques nécessaires***

L'OrTra Santé-Social – Fribourg aura à développer des moyens statistiques. Ceux-ci seront notamment liés aux évolutions des équipes, aux besoins en personnel (par filières) et aux perspectives d'avenir en terme de nécessités de postes de travail. Les choix politiques en terme de santé et social devraient en être facilités.

Pour cette recherche, l'OrTra devra travailler en lien avec les Services de l'Etat, les écoles sises dans le Canton et leurs équipes de recherche. Les éléments chiffrés fournis par l'Office fédéral de la statistique seront pris en compte.

Une telle recherche permettra de démontrer l'importance des filières de formation, de faire des choix clairs face à celles-ci et de développer une politique d'action et d'information adéquate en regard des éléments analysés et des buts visés.

### ***L'avenir des moyens d'information***

Début 2009, l'OrTra devrait pouvoir s'identifier au moyen d'un logo. Cette démarche créative est en route. Il s'en suivra la mise en ligne d'un site Internet qui sera construit dès que le comité aura accepté le logo. Des adresses de courrier électronique spécifiques seront également mises à disposition.

En janvier, le comité de l'OrTra devra également se déterminer sur l'idée d'éditer régulièrement des feuilles d'information spécifiques. Elles devraient notamment permettre de transmettre aux principaux partenaires de l'OrTra des informations sur le développement des diverses filières de formation et sur les moyens possibles en terme d'accompagnement et de promotion.

Le fait que le public cible puisse identifier clairement l'OrTra est important : cela en fixe le contour, la positionne sur le marché et donne également à l'ensemble des métiers de la santé et du social un point d'accroche positif. A terme l'OrTra (au plein sens du terme) devrait être le lieu de dialogue et d'influence sur toutes les questions liées au monde de la formation professionnelle et des développements de carrières dans son domaine de prédilection.

# **ORTRA Santé-Social - Fribourg**

## **Le domaine de la Santé**

### **Interne au Canton**

L'implémentation de la nouvelle ordonnance va amener à des rencontres avec les entreprises formatrices. Dans un premier temps, il s'agira d'informer les directions et les cadres. Au fur et à mesure du déroulement des formations (soit dès l'automne 2009), des séances de travail avec les formateurs en entreprises seront à prévoir. La commission permanente Santé parle également d'organiser des séances d'information « ASSC » avec les médecins.

La relecture des trames de compétence est prévue pour 2010-2011. L'étude et la mise en œuvre de la VAE se feront dans les mêmes délais.

La question des formations post-diplômes et post-grades aura à être abordée.

### **En réseau externe**

En 2008, le président de l'OrTra a participé à une rencontre des présidents cantonaux avec des représentants de l'OdA Santé. Ces séances ont lieu deux fois par année.

Une coordination romande est à prévoir. Une séance de travail réunissant les présidents romands des OrTra Santé aura lieu en janvier 2009, à Courtepin. D'autres séances devraient suivre. Il s'agira principalement d'identifier les spécificités romandes (parmi lesquelles les formations HES et post-grades) et de les représenter sur le plan national (notamment dans les séances mentionnées ci-dessus) avec davantage de possibilités d'influence qu'actuellement.

## **Le domaine du Social**

On l'a vu, une trame de compétence pour les ASE a été élaborée en 2008. Au cours de 2009, le même travail devra être réalisé pour les autres niveaux de formation et de fonction. Une rencontre avec un représentant d'AvenirSocial est du reste prévue en janvier 2009 déjà.

Avec les entreprises formatrices ASE, une rencontre est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2009. Les sujets suivants seront abordés :

- objectifs de l'OrTra ;
- trames de compétence ;
- information par l'ESSG ;
- échos de la pratique, rôle de la commission d'apprentissage ;
- organisation des CIE ;
- suite de carrière pour les ASE.

D'autres rencontres de promotion du métier ASE seront à prévoir sur l'automne. Elles seraient alors organisées par domaines : handicap, petite enfance, personnes âgées.

Il est à relever qu'un travail particulier sera à accomplir dans le domaine « Social ». Comme dit plus haut au chapitre de la commission permanente, avec l'arrivée des différents niveaux de formation dans les institutions pour personnes handicapées, nous sommes face à un changement culturel important qui devra être thématiqué.



# **ORTRA Santé-Social - Fribourg**

Dans la partie romande du Canton, les établissements pour personnes âgées auront également à échanger sur leurs expériences afin de trouver la meilleure place possible pour les ASE dans les équipes. Enfin, au chapitre de la petite enfance, il se pose notamment la question difficile de l'adéquation entre le nombre de personnes formées et le nombre de places disponibles après obtention du CFC ; actuellement, la balance est négative sur le plan des places de travail...

## **Une nouvelle formation : l'AFP**

En 2009, la mise en place d'une ordonnance de formation pour les AFP<sup>13</sup> va démarrer. La « création » de cette nouvelle formation devrait durer jusqu'au printemps 2010. Elle concernera autant le domaine de la santé que du social puisque ces deux domaines seront réunis en une seule voie de formation. A noter que certains champs d'activités (comme la petite enfance) ne seront pas concernés par ce projet.

Le Canton de Fribourg pourrait y jouer un rôle prépondérant puisque Jean-Marc Fonjallaz a été abordé par l'OdA Santé afin de reprendre la vice-présidence de la commission chargée du développement et de la mise en place de la nouvelle ordonnance.

## **Financement**

L'annexe aux statuts qui règle la hauteur de la participation des membres au financement de l'OrTra prête à controverses. Certains membres en discutent la validité. Le comité de l'OrTra aura à étudier une clé de répartition prenant en compte des éléments objectifs.

Un financement de projets, sous forme de mandats, est par ailleurs actuellement à l'étude. Des demandes de participation financière vont être déposés auprès des services de l'Etat, pour des éléments spécifiques et limités dans le temps. L'implémentation de la nouvelle ordonnance ASSC, le développement de réseaux d'entreprises, l'étude statistique sur le développement des équipes sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte et mis en œuvre ; ils sont exceptionnels en terme d'activités d'une organisation du monde du travail. Cela est en partie dû à la prime jeunesse de cette OrTra et donc à sa phase de démarrage. Elle doit dès lors pouvoir recevoir les moyens nécessaires à une action qui doit se comprendre comme étant en collaboration étroite et en partenariat avec les autorités politiques concernées.

Une demande de financement des moyens de communication va en outre être déposée auprès de la Loterie Romande.

---

<sup>13</sup> AFP : Attestation de formation professionnelle (titre obtenu au terme d'un apprentissage de deux ans)

# **ORTRA Santé-Social - Fribourg**

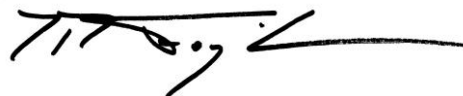
## **Conclusion**

Comme on l'a vu tout au long de ce premier rapport annuel, l'OrTra Santé-Social – Fribourg a déjà accompli bon nombre de tâches importantes.

Au cours de 2009, l'OrTra aura à affirmer plus encore son positionnement pour être, devenir et rester un organisme ressource pour toutes personnes intéressées par la formation professionnelle de ces domaines d'activité. L'association devra également être proactive en permettant un travail et une réflexion sur l'évolution des équipes et sur les choix politiques liés aux besoins socio-sanitaires de la population fribourgeoise et aux moyens mis à disposition sur le marché du travail par le biais des formations.

Le rôle de lieu d'échange et d'information de l'OrTra sera important. On y parlera notamment répartitions de compétences dans les équipes, mode d'accompagnement des apprenti-es et des étudiant-es, options stratégiques en terme d'études de niveau tertiaire, organisation des formations post-diplômes... Ces réflexions se mettront en place dans une interface constante entre les différents acteurs et actrices concerné-es.

On le voit : l'initiative de 2003 de développer une plate-forme d'échange trouve aujourd'hui tout son sens. 2009 et les années à venir le prouveront encore davantage. L'OrTra Santé-Social du Canton de Fribourg continuera donc de s'engager pour permettre ces développements, nécessaires. Elle le fera en restant attentive à la recherche d'une cohérence interdisciplinaire, dans une ligne éthique prenant en compte prioritairement les personnes en faveur desquelles ces actions sont menées, à savoir les patients, résidents et enfants concernés.



Jean-Marc Fonjallaz

Président de l'OrTra Santé-Social - Fribourg

Misery, le 29 décembre 2008/jmf